

## Réunion du 21 décembre 2021

**N° 2021/ 83 R**

**N°141/2021**

### **Travaux d'entretien de la Fontaine Henri IV**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nécessité de réaliser des travaux d'entretien du site de la Fontaine Henri IV par les services de l'ONF avant le projet d'aménagement paysager

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de l'ONF pour un montant de 2 330,00 € H.T.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2021 en section d'investissement par décision modificative,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

---

**N°142/2021**

### **Mission de maitrise d'œuvre -extension de la salle polyvalente et réaménagement sanitaires et cuisine**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nécessité d'effectuer des travaux de réaménagement intérieur de la salle polyvalente ainsi que de réaliser une extension,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte les horaires de la maitrise d'œuvre du cabinet « Architude » à hauteur de 25 000,00 € H.T.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2022,
- Autorise le Maire à signer ledit contrat

---

**N°143/2021**

### **Honoraires mission de maitrise d'œuvre -raccorder la M.A.P.A. au réseau de chaleur alimenté par la chaufferie bois.**

Le Conseil Municipal,

Dans le cadre de la réalisation de la chaufferie Bois et du déploiement de réseau de chaleur, il convient de raccorder le bâtiment de la M.A.P.A au réseau de chaleur.

Une consultation pour connaître les honoraires d'une maitrise d'œuvre a été effectuée avec les bureaux d'études BILD et CSI.

Les honoraires BILD s'élèvent à un montant de 16 800,00 € H.T.

Les honoraires CSI s'élèvent à un montant de 17 900,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- Décide de retenir le bureau d'études BILD pour un montant de 16 800,00 € H.T. pour la réalisation des missions suivantes :

• Avant-projet détaillé
• Projet/dossier de consultation des entreprises
• Assistance aux contrats de travaux
• Visa des documents d'exécution des entreprises,
• Suivi et coordination des travaux
• Assistance aux opérations de réception et de mise en œuvre

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

---

#### **N°144/2021**

#### **Travaux de busage route de Lavilleneuve**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nécessité de mettre en place un busage du fossé route de Lavilleneuve

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de l'entreprise Bongarzone pour un montant de 5 595,00 € H.T.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021, en section d'investissement par décision modificative,
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

---

#### **N°145/2021**

#### **Travaux de reprise d'un branchement AEP à l'atelier Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nécessité d'effectuer des travaux de reprise sur un branchement d'alimentation en eau potable à l'atelier municipal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de l'entreprise Bongarzone pour un montant de 2 735,00 € H.T.
  - Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021, en section d'investissement par décision modificative,
  - Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.
-

## **N°146/2021**

### **Travaux d'alimentation électrique du local commercial 3 place Henri IV**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nécessité de réaliser des travaux d'alimentation électrique du local commercial situé 3 place Henri IV

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de l'entreprise POURCELOT pour un montant de 439,45 € H.T.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021, en section d'investissement, par décision modificative,
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires

---

## **N°147/2021**

### **Travaux d'installation d'un regard et compteur d'eau par la SAUR pour le local commercial 3 place Henri IV**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des travaux d'installation d'un regard et compteur d'eau par la SAUR pour le local commercial situé 3 place Henri IV

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte le devis par la SAUR pour un montant de 1 605,74 € H.T.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021, en section d'investissement, par décision modificative,
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires

---

## **N°148/2021**

### **Adoption des contrats de Délégation des Services Publics d'Eau potable et Assainissement**

Le Maire expose au Conseil Municipal son rapport concernant le déroulement de la procédure de renouvellement du contrat d'affermage du service EAU POTABLE de la commune, et sa proposition de choix. Ledit rapport a été transmis aux membres du Conseil municipal, dans le délai réglementaire. Compte tenu des dispositions du Règlement de la consultation, et du résultat des négociations, il ressort que l'offre SAUR, variante 3 (renouvellement de 5 branchements/an et relève manuel des compteurs abonnés), apparaît comme conforme au DCE, et correcte.

Au terme du débat qui s'ensuit, Le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition, visant à retenir l'offre SAUR variante 3, pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et à l'autoriser à signer le contrat dans la forme où il a été déposé à disposition des Conseillers au secrétariat de la commune. Cette proposition se présente comme suit :

L'offre finale comprend un tarif comme suit :

Part fixe	27 euros/an
Part Proportionnelle	1.035 €/m <sup>3</sup>

Le Conseil Municipal

- Adopte la proposition du Président et l'autorise à signer le contrat ainsi libellé avec SAUR et achever la procédure.

Le Maire expose au Conseil Municipal son rapport concernant le déroulement de la procédure de renouvellement du contrat d'affermage du service ASSAINISSEMENT de la commune, et sa proposition de choix. Ledit rapport a été transmis aux membres du Conseil municipal, dans le délai réglementaire. Compte tenu des dispositions du Règlement de la consultation, et du résultat des négociations, il ressort que l'offre SAUR, apparaît comme conforme au DCE, et correcte.

Au terme du débat qui s'ensuit, Le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition, visant à retenir l'offre SAUR variante 3, pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et à l'autoriser à signer le contrat dans la forme où il a été déposé à disposition des Conseillers au secrétariat de la commune. Cette proposition se présente comme suit :

L'offre finale comprend un tarif comme suit :

Part fixe	28 euros/an
Part Proportionnelle	0.84 €/m <sup>3</sup>

Le Conseil Municipal

- Adopte la proposition du Président et l'autorise à signer le contrat ainsi libellé avec SAUR et achever la procédure.

---

### **N°149/2021**

#### **Réfection des murs du cabinet médical**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance que la réfection des murs est nécessaire au cabinet médical appartenant à la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de l'entreprise Jacky Marcel pour un montant de 2 560,00 € H.T.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021, en section d'investissement, par décision modificative,
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires

---

### **N°150/2021**

#### **Installation d'un poste bureautique à la Bibliothèque**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nécessité d'installer un nouveau poste bureautique à la Bibliothèque

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de DMI Services pour un montant de 967,50 € H.T.
  - Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021, en section d'investissement, par décision modificative,
  - Autorise le Maire à signer les documents nécessaires
-

## **N°151/2021**

### **Modification des horaires d'ouverture au public**

Les horaires actuels d'ouverture de la Mairie sont différenciés sur 3 plages horaires dans la semaine :

Les lundis, mardis et jeudis de 8H à 12H et de 13H à 17H

Les mercredis de 8H à 17H

Les vendredis de 8H à 12H et de 13H à 17H30

Afin d'offrir une meilleure lisibilité des horaires d'ouverture de la Mairie à nos administrés (plages d'ouverture identiques tous les jours de la semaine) et permettre aux secrétaires de disposer d'un temps de travail hors la présence du public pour se consacrer exclusivement à la partie purement administrative de leur fonction (comptabilité, constitution des dossiers de subventions, appels d'offres, élaboration du budget, consultation des mails....) il est proposé les nouveaux horaires suivants à compter du 4 janvier 2022.

Nos bureaux seront ouverts du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette modification des horaires d'ouverture.

---

## **N°152/2021**

**N°2021/85 R**

### **Travaux d'enfouissement du réseau France Télécom RD 27- direction MAGYAR**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nécessité de réaliser l'enfouissement du réseau France Télécom le long de la RD 27 en direction de l'entreprise MAGYAR

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de l'entreprise Bongarzone pour un montant de 16 244,00 € H.T.
  - Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022,
  - Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.
-

